Saint-Prest environnement
Association loi 1901
Gasville / Oisème

SAINT- PREST, le 1er février 2019

Monsieur Stéhane BERN
Collège Royal
12, rue de le l'Abbaye
28480 THIRON LE GARDAIS

Monsieur,

En date du 23 mai 2018, je vous ai adressé par mail contact@stephanebern.com et wwww.stephanebern.com le courrier que vous trouverez en pièce jointe, concernant un projet de mise en concession autoroutière des RN 154 et RN 12 qui viendrait défigurer nos vallées de l'Eure, de l'Avre et de la Blaise.

De plus, à la demande de l'UNESCO, une commission réunie en Préfecture réfléchi sur la protection des cônes de vues de la Cathédrale.

Ce projet en traversant la D906 en venant de Maintenon et la D6 en venant de Saint-Prest risque de nuire gravement à ces cônes de vues (voir les photos en pièces jointes.

Malgré notre mobilisation depuis plus de 10 ans et nos nombreux arguments reconnus par les différentes commissions qui ont étudié ce projet, la DUP a été signée le 4 juillet 2018 par Edouard PHILIPPE, Nicolas HULOT et Elisabeth BORNE ;

Deux recours ont été déposés auprès du Conseil d'État ;
- le premier par Me Bruno GALY, le 30 août 2018 au nom d'un collectif de particuliers résidants dans les communes autour de CHARTRES
- le second par Me Corinne LEPAGE, le 4 septembre 2018 par la FEEL, au nom des associations et de la commune de CHAMPHOL

Nous n'avons toujours pas de réponse.

SAINT-PREST et GASVILLE OISÈME ENVIRONNEMENT
18, les Hauts du Château 28300. SAINT-PREST
Tél. 06 86 68 20 62. Site internet. www.stprest-environnement.org

Il faut savoir qu'en dehors de tous les coûts induits, les navetteurs entre Chartres et Dreux (environ 7 000) devront s'acquitter du péage équivalant à environ 1 SMIC par an pour une infrastructure gratuite qu'ils empruntent aujourd'hui et qui donne entière satisfaction.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à notre démarche et de l'aide que vous pourrez nous apporter.

Nous sommes bien sûr à votre disposition pour vous donner toutes informations utiles que vous pourriez souhaiter.

Je vous prie de croire, Monsieur, en mon profond respect.

Martine CARRÉ
Présidente

PJ -
notre courrier du 23 mai 2018
l'avis de notre Député Guillaume KASPARIAN
Photo des D906 et D6

SAINT-PREST et GASVILLE OISÈME ENVIRONNEMENT
18, les Hauts du Château 28300. SAINT-PREST
Tél. 06 86 68 20 62. Site internet. www.stprest-environnement.org

Saint-Prest environnement
Gasville/Oisème

SAINT-PREST, le 23 mai 2018

À l'attention de
Monsieur Stéphane BERN

PROJET DE MISE EN CONCESSION AUTOROUTIÈRE DES RN154 ET RN12

Monsieur,

Je m'adresse à vous au nom de l'Association « Saint-Prest et Gasville Oisème Environnement », pour attirer votre attention sur un projet de mise en concession autoroutière des RN 154 et RN 12 entre Nonancourt et Allaines.

Créée en novembre 2008, après la relance d'un projet de contournement Est de Chartres qui date de plus de 40 ans (il n'était alors pas question d'autoroute), notre association compte plus de 200 adhérents et sympathisants.

Avec les autres associations qui se sont créées autour de DREUX, ainsi qu'un collectif d'élus, regroupés sous l'égide de la F.E.E.L. (Fédération Environnement Eure et Loir), nous n'avons de cesse de dénoncer ce projet d'un autre temps qui ne répond pas aux besoins des usagers au quotidien.

En effet, cette autoroute saccagerait nos vallées de l'Avre, de la Blaise et de l'Eure classées NATURA 2000 et ZNIEFF type II, sans respect pour le site classé monument historique des Vauvantriers à Champhol, ni pour les 700 élèves du collège Soutine de Saint-Prest qui seraient à 200 mètres du tracé, ni pour les habitants des communes impactées qui subiront les nombreuses nuisances d'une telle infrastructure, certaines habitations se trouvant à moins de 100 mètres.

Il est important de conserver l'accès à Chartres par la vallée de l'Eure, les routes de Gallardon, Coltainville, Gasville Oisème, Champhol au travers d'un environnement de verdure et de qualité exceptionnelle, magnifié par Péguy, très apprécié des touristes, des randonneurs, des pèlerins, des habitants de communes environnantes pour se rendre à Chartres, à la Cathédrale, reconnue la plus belle du monde.

SAINT-PREST GASVILLE/OISEME ENVIRONNEMENT
18, les Hauts du Château 28300 SAINT-PREST
Tél. 06 86 68 20 62
Site internet www.stprest-environnement.org

Ce nouvel axe qui nous prive de nos nationales RN 154 et RN 12 empruntées au quotidien par les habitants de la région, notamment par les salariés qui effectuent le trajet journalier entre Chartres / Dreux via une 2 x 2 voies gratuite aujourd'hui, devront payer un péage estimé à 1 SMIC par an

Si nous avons choisi d'habiter la campagne pour ses avantages de qualité de vie, nous en avons aussi accepté les inconvénients.

Demain, si ce projet venait à se réaliser, nos villages seront enclavés et coupés des nombreux accès favorisant aujourd'hui les communications.

Ce serait aussi la disparition de plus de 500 hectares de riches terres agricoles de Beauce.

Le coût du projet de mise en concession serait de plus de 1 milliard d'euros, alors que le projet des associations « MOB28 » a été chiffré par la DREAL à 320 M€ .

De plus, ce projet ne répond pas :

- **À la feuille de route du Président de la République** qui demande de privilégier les transports au quotidien ;

- **Au Grenelle de l'Environnement** disant qu'il fallait démontrer qu'il n'était pas possible de faire autrement ;

Nos associations ont élaboré un projet alternatif appelé « **MOB28** » qui répond aux besoins au quotidien et permet de dévier Saint-Rémy-Sur-Avre qui est aujourd'hui le point le plus critique sur lequel tout le monde est d'accord pour que le contournement soit réalisé au plus tôt, mais ne justifie pas une autoroute qui ne répondrait aux besoins qu'en partie puisque les usagers et routiers qui ne voudront pas s'acquitter du péage continueront d'emprunter les voies de substitution.

- **À l'avis de la Cour des Comptes** qui déclare qu'une autoroute n'avait jamais prouvé le développement économique d'une région ;

- **À l'avis de l'Autorité Environnementale** qui n'a pas été convaincue de l'intérêt général de ce projet et nous a dit avoir été agréablement surprise du projet « MOB28 »

- **Aux recommandations des COP 21 et COP 22** en matière d'environnement et de protection de notre planète.

SAINT-PREST GASVILLE/OISEME ENVIRONNEMENT
18, les Hauts du Château 28300 SAINT-PREST
Tél. 06 86 68 20 62
Site internet www.stprest-environnement.org

Les Commissaires Enquêteurs ont donné un avis favorable avec 2 réserves dont une qui demandait à réétudier le contournement de Chartres par l'Ouest en aménageant l'existant.

Si la première réserve a été rejetée par les élus Drouais qui ne veulent pas financer le surcoût (3,2 M€), la seconde réserve a été rejetée par la DREAL, avec une argumentation qui est loin de nous satisfaire et de nous convaincre.

Il faut savoir que les « grands élus » ont obtenu la décision du Ministre des transports de l'époque, Frédéric CUVILLIER en assurant que ce projet ne posait pas de problème d'acceptabilité au niveau local, ce qui est absolument faux.

Le Député de la 1ère circonscription de Chartres, Guillaume KASBARIAN, après étude du dossier a donné sa position (cf., document en pièce jointe).

Le Conseil d'État doit remettre son avis à Madame la Ministre des Transports Élisabeth BORNE, et le Gouvernement doit rendre sa décision avant le 10 Juillet 2018.

Sachant votre engagement pour la protection de notre patrimoine et de notre environnement, et la mission que vous a confié le Président de la République, nous vous remercions de nous soutenir dans notre démarche afin d'obtenir l'abandon de ce projet.

Je suis bien sûr à votre disposition pour vous fournir tout complément d'information qui pourrait vous être utile.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier, et

Je vous prie de croire, Monsieur, en mon profond respect.

Martine CARRÉ
Présidente

PJ - avis de Guillaume KASBARIAN

SAINT-PREST GASVILLE/OISEME ENVIRONNEMENT
18, les Hauts du Château 28300 SAINT-PREST
Tél. 06 86 68 20 62
Site internet www.stprest-environnement.org

GUILLAUME KASBARIAN
DÉPUTÉ D'EURE-ET-LOIR

Ma prise de position sur le projet de mise en concession autoroutière de la RN154

SYNTHESE

Elisabeth Borne, ministre chargée des Transports, a installé mardi 17 octobre 2017 le **Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI)** dans le cadre des Assises nationales de la mobilité. Son objectif est de proposer une stratégie au Gouvernement en matière d'investissements dans les infrastructures de transport. Cette stratégie guidera la future loi d'orientation des mobilités, examinée au Parlement au 1er Semestre 2018.

Le COI effectue une **visite de terrain en Eure-et-Loir ce mardi 16 janvier**. A l'ordre du jour : le projet d'aménagement par **mise en concession de la RN 154** et de la RN 12 entre Allaines-Mervilliers (A10) et la Madeleine de Nonancourt (RN154).

De nombreuses études ont été réalisées ces dernières années. La plus récente est une enquête publique, qui s'est déroulée du mardi 15 novembre 2016 au mardi 10 janvier 2017. Pour autant, les Euréliens sont-ils unis sur ce projet ? Ont-ils des réponses aux questions essentielles qu'ils se posent ? Voient-ils ce projet comme une priorité pour leur mobilité du quotidien ?

Je prends aujourd'hui publiquement position sur ce projet. En me gardant de verser dans la polémique sur ce débat qui passionne les Euréliens depuis des décennies. Avec la volonté d'analyser rationnellement et factuellement ce projet ; et relayer les inquiétudes et priorités des citoyens.

Comme je le détaille plus loin dans cette note, j'arrive à trois conclusions :

(1) Il n'y a pas de consensus. Les Euréliens ne sont pas unis sur ce projet.

Malgré les études et enquêtes, la méthode adoptée depuis des années n'a pas permis de construire un consensus. L'opposition citoyenne est forte. Les élus locaux ne sont pas unanimes. Les agriculteurs sont inquiets. Des associations alertent sur l'impact environnemental (…). Même le tracé fait encore débat au sein de ceux qui soutiennent le projet. L'enquête concernant la déclaration d'utilité publique émet d'ailleurs deux réserves, dont une qui demande de reconsidérer le tracé à Chartres.

(2) Il n'y a pas de garantie. Nombre de questions restent sans réponse argumentée et chiffrée.

Outre une absence d'argumentation précise sur la réduction de l'accidentologie, sur la réduction du temps de trajet domicile-travail, sur la croissance économique, sur les reports de trafic (…) c'est surtout le modèle économique et le péage associé à ce projet qui posent question.

Il n'existe aujourd'hui aucune garantie solide et chiffrée que le pouvoir d'achat des Euréliens ne sera pas amputé demain sur leur trajet quotidien domicile – travail.

(3) Il y a mieux. Les Euréliens expriment d'autres priorités pour une mobilité du quotidien plus propre, plus connectée, plus solidaire, plus intermodale, plus sûre, plus soutenable.

Fiabiliser les lignes TER existantes (notamment la ligne Chartres – Paris qui est une des plus empruntées de France et dont les aléas nuisent profondément au quotidien des Euréliens) ; Sécuriser et entretenir le réseau de voies secondaires ; Désenclaver des territoires ruraux, où des Euréliens sont assignés à résidence, sans aucune solution de transport en commun, de co-voiturage, d'autopartage.

(…) Ce sont notamment ces sujets qui sont essentiels pour la mobilité du quotidien des Euréliens. Ils les ont d'ailleurs jugés prioritaires, dans le cadre de l'atelier des Assises de la Mobilité que j'ai organisé dans le département le 17 Novembre 2017.

En l'état actuel, je ne peux donc pas apporter mon soutien au projet de mise en concession autoroutière de la RN154.

5 BOULEVARD MAURICE VIOLLETTE, 28000 CHARTRES
GUILLAUME.KASBARIAN@EN-MARCHE.FR
WWW.GUILLAUMEKASBARIAN.FR
@GUILLAUMEKASBA

GUILLAUME KASBARIAN
DÉPUTÉ D'EURE-ET-LOIR

Ma prise de position sur le projet de mise en concession autoroutière de la RN154

ARGUMENTATION DÉTAILLÉE

1. Il n'y a pas de consensus. Les Euréliens ne sont pas unis sur ce projet.

(a) **Citoyens :** l'enquête publique réalisée n'a pas permis de dégager un consensus auprès des citoyens. Comme le stipule le rapport, *près de 70% des participants ont émis un avis défavorable* (page 106). *Des situations extrêmement tendues, voire franchement agressives, violences verbales à l'égard d'élus se sont parfois produites* (page 105).

(b) **Elus** : contrairement à une idée reçue, l'absence d'unité concerne également les élus locaux (pages 108 à 129). Allainville, Allonnes, Champhol, Fresnay-l'Evêque, Garnay, Le Boullay-Mivoye, Marville-Moutiers-Brûlé, Prasville, Prunay-le-Gillon, Theuville, Ymonville, expriment clairement des avis défavorables dans l'enquête publique. D'autres émettent également un avis réservé ou partagé (Boisville-la-Saint-Père, Poisvilliers, Saint-Prest, Ecluzelles…).

(c) **Associations** : des associations (Fédération Environnement Eure-et-Loir FEEL, Saint-Prest Environnement…), soulignent l'impact environnemental du projet. Des alternatives constructives ont été proposées (projet « MOB28 » [1]) afin d'aménager l'infrastructure existante, préserver son ouverture (à travers de nombreuses entrées et sorties), à moindre coût et dans le respect de l'environnement. Les enquêteurs le disent clairement dans le rapport : *les acteurs opposés à un tracé développent une argumentation conséquente a contrario des avis favorables qui sont peu argumentés* (page 27).

(d) **Agriculteurs** : le projet concerne 459 hectares de terres agricoles (page 138). Les mécanismes de compensation sont une source d'inquiétude. Des syndicats agricoles restent fortement mobilisés (comme par exemple le 23/06/2016 avec un blocage de la RN154 avec une forte participation des agriculteurs).

⇨ **Les Euréliens ne sont pas unis sur ce projet.**

La méthode utilisée jusqu'à présent n'a pas permis de dégager un consensus auprès des citoyens, des élus, des agriculteurs, des associations et des acteurs impliqués dans le projet.

Le projet de tracé est contesté par l'enquête publique elle-même. Dans les avis et conclusions concernant la déclaration d'utilité publique, la commission émet clairement deux réserves, dont une sur le tracé : *« À Chartres, nous demandons de reconsidérer le tracé et de prendre en compte celui passant par l'Ouest, nous sommes d'accord avec la proposition alternative.»* (page 8 de l'avis DUP).

[1] http://www.stprest-environnement.org/mob28/

5 BOULEVARD MAURICE VIOLLETTE, 28000 CHARTRES
GUILLAUME.KASBARIAN@EN-MARCHE.FR
WWW.GUILLAUMEKASBARIAN.FR
@GUILLAUMEKASBA

2. Il n'y a pas de garantie. Nombre de questions restent sans réponse argumentée et chiffrée.

Je crois personnellement que les avis favorables sont peu argumentés et défendus[2]. Pour le vérifier, essayons de répondre aux questions simples que se posent les Euréliens sur ce projet.

(a) Péage : combien ce projet va-t-il coûter aux Euréliens ? Quel sera la conséquence sur le pouvoir d'achat et sur le coût du trajet quotidien domicile-travail ?

⇨ Il s'agit du point le plus sensible pour les Euréliens. Comme le rappelle l'enquête publique (page 29), *« le recours à la concession nourrit les interrogations quant aux tarifs des péages notamment, sur les 2x2 voies aujourd'hui gratuites. Les acteurs de la concertation sont clairement en attente de réponses sur ce sujet et ont regretté qu'il ne puisse être abordé à ce stade. Elus comme riverains, demandent la gratuité pour les Euréliens ou a minima pour certaines portions, notamment celles entre Dreux et Chartres. ».*
Or il n'existe aujourd'hui aucune garantie solide et chiffrée que le pouvoir d'achat des Euréliens ne sera pas amputé demain sur leur trajet quotidien domicile – travail. Certains élus en faveur du projet répètent la main sur le cœur que *« les Euréliens ne payeront pas ».* Pour autant, aucune collectivité ne s'est engagée fermement et durablement pour garantir que le coût du trajet quotidien domicile-travail ne sera pas amputé pour les Euréliens (et pour chiffrer précisément le coût de cette garantie au cours du temps).

(b) Accidentologie : combien d'accidents allons-nous éviter ?

⇨ Il n'existe à ce jour aucune modélisation précise pour estimer combien d'accidents pourraient être évités grâce à ce projet de mise en concession autoroutière.

(c) Temps de trajet : combien de temps allons-nous gagner sur un trajet domicile-travail ?

⇨ Le trajet La Madeleine-de-Nonancourt – Allaines-Mervilliers est de 94,8 km aujourd'hui (1h16 de temps de trajet). Le trajet Dreux-Chartres est de 39,6 km aujourd'hui (40 minutes de temps de trajet). Il n'existe à ce jour aucune prévision précise sur le gain en temps de trajet quotidien pour les Euréliens. De plus, certaines communes rurales qui bénéficient actuellement d'un accès à la RN154 seraient privées d'un accès à l'autoroute : il n'existe aucune estimation de l'impact négatif, par commune, sur leur temps de trajet (rallongé pour atteindre le péage le plus proche).

(d) Croissance économique : combien d'emplois ce projet va-t-il créer ?

⇨ Il n'existe à ce jour aucune estimation du nombre d'entreprises qui bénéficieraient positivement de la mise en concession autoroutière de la RN154, ni d'engagement d'entreprises qui souhaiteraient s'implanter dans le département grâce à la mise en concession, ni du nombre d'emplois qui seraient créés.
Nous en restons à une vague affirmation non chiffrée *: « Nous pouvons constater que souvent, à la sortie des autoroutes, il y a des activités professionnelles. L'autoroute permettra d'augmenter le nombre de rotations, il faut rester compétitif face à la mondialisation. »* (page 133). A l'inverse, quel impact pour nos artisans locaux, qui sillonnent le territoire et ont besoin d'un accès fréquent et sans surcoût à la RN154 ?
Sensible à la compétitivité de nos entreprises, je regrette que les avis favorables soient si peu argumentés sur les questions économiques, pourtant essentielles.

(e) Report de trafic : quel va être le report de trafic (des véhicules qui refusent d'emprunter une autoroute payante) dans les petites communes ? Quels seront les moyens pour les élus locaux de s'en prémunir ?

⇨ Il n'existe à ce jour aucune anticipation, fine et par commune, de ce potentiel report de trafic de véhicules légers et poids lourds sur les communes de notre département ; aucune indication non plus sur les outils d'aménagement de la voirie (et leurs implications juridiques et financières) que ces communes pourront utiliser pour s'en prémunir. Il est pourtant nécessaire de mettre ces éléments sur la table, notamment au vu

[2] https://www.lechorepublicain.fr/chartres/transport/2017/01/11/projet-d-autoroute-a154-en-eure-et-loir-deux-mois-de-mobilisation-des-anti-les-pros-inactifs_12236980.html

du bilan d'autres projets autoroutiers dans d'autres département en termes de fréquentation et de report de trafic (exemple de l'A150 [3]).

⇨ **Malgré des années de discussion sur ce projet, nombre de questions restent à ce jour sans réponse.**

Cette absence de réponse de ceux qui défendent le projet nuit à la prise de décision collective. Elle fait naître chez les Euréliens un sentiment que des élus ont « décidé à leur place » sans même prendre la peine de les convaincre.

Il ne suffit pas de clamer qu'un projet est « bon pour le territoire » pour qu'il le soit en réalité.
Il ne suffit pas de caricaturer les opposants au projet pour démontrer que ce que l'on défend est juste.
Il ne suffit pas de promettre vaguement que « tout ira bien ».

3. Il y a mieux. Les Euréliens expriment d'autres priorités pour une mobilité du quotidien plus propre, plus connectée, plus solidaire, plus intermodale, plus sûre, plus soutenable.

(a) **« Assises de la Mobilité »** : Je suis le seul parlementaire du département à avoir adopté sans réserve la méthode des « Assises de la Mobilité » en organisant un atelier participatif sur la mobilité du quotidien, le 17/11/2017. Le rapport de cet atelier [4] a été remis à Madame la Ministre [5] le 12/12/2017.

(b) **Priorités** : Le projet de mise en concession de la RN154 n'est pas la priorité des Euréliens.

- Ils attendent une fiabilisation des **lignes TER existantes**, en particulier la ligne Chartres – Paris qui est une des plus empruntées de France (et que j'emprunte d'ailleurs personnellement plusieurs fois par semaine). Des milliers d'usagers doivent subir chaque jour des retards dans leurs trajets quotidiens entre Chartres et Paris ou entre Dreux et Paris, source de stress et d'incertitude professionnelle.
- Ils attendent une **sécurisation et un entretien du réseau de voies secondaires**. Des centaines de kilomètres de routes sont aujourd'hui dans notre département accidentogènes, en mauvais état et dénuées de signalisation suffisante.
- Ils attendent un **désenclavement des territoires ruraux**, où des Euréliens sont assignés à résidence, sans **aucune** solution de transport en commun, de co-voiturage, d'autopartage. Des milliers de personnes sont aujourd'hui privées de mobilité dans nos territoires, car il n'existe aucune solution de transport alternative à l'achat d'un véhicule personnel, que tout le monde ne peut pas se permettre. Les conséquences pour l'emploi sont dramatiques. Comme je l'ai constaté lors d'une visite à Pole Emploi à Chartres le 12 janvier, nombre de demandeurs sont assignés à résidence, sans aucune solution de mobilité pour leur trajet domicile-travail.

  …

⇨ **Attaquons-nous en priorité aux trajets quotidiens de milliers d'Euréliens, qui attendent des investissements et des réalisations concrètes sur les infrastructures existantes, pour une mobilité du quotidien plus propre, plus connectée, plus solidaire, plus intermodale, plus sûre, plus soutenable.**

[3] http://www.paris-normandie.fr/newsletters/entre-barentin-et-yvetot-un-an-apres-son-inauguration-premier-bilan-de-l-autoroute-a150-NA5002429#
[4] https://guillaumekasbarian.fr/100-participatif/
[5] https://twitter.com/guillaumekasba/status/940635485730492416



D906 en venant de Maintenon à hauteur de Poisvilliers



D6 à la sortie de Saint-Prest